

Commune de Rosporden-Kernével



## **PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION**

Dossier d'approbation

---

Projet d'aménagement  
et de développement durables

---

Dossier approuvé par délibération du conseil municipal du 03/01/2023.



## Sommaire

|                                                                                                                        |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>PREAMBULE .....</b>                                                                                                 | <b>4</b> |
| I. Orientations en matière de population et d'aménagement urbain .....                                                 | 5        |
| A. Poursuivre la croissance démographique du territoire .....                                                          | 5        |
| B. Favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même pour l'agglomération de Rosporden .....                       | 5        |
| C. Développer l'urbanisation à proximité immédiate du centre bourg de Kernével .....                                   | 6        |
| D. Favoriser la mixité et le lien social.....                                                                          | 7        |
| E. Se fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.....         | 7        |
| II. Orientations en matière de déplacements, de transports et d'équipements.....                                       | 9        |
| A. Faire du secteur de La Gare le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), porte d'entrée ferroviaire de la Cornouaille ..... | 9        |
| B. Favoriser les déplacements doux (piétons/vélos).....                                                                | 10       |
| C. Maintenir et renforcer les équipements publics.....                                                                 | 10       |
| D. Conforter une dynamique de développement du tourisme de « pleine nature ».....                                      | 11       |
| III. Orientations en matière de développement économique .....                                                         | 13       |
| A. Renforcer le tissu commercial du centre-ville de Rosporden et du centre bourg de Kernével.....                      | 13       |
| B. Dynamiser les zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales et de services .....          | 14       |
| IV. Orientations en matière d'aménagement de l'espace agricole .....                                                   | 16       |
| A. Préserver le potentiel agricole .....                                                                               | 16       |
| B. Protéger la filière agricole sans entraver le devenir des habitations ou constructions existantes.....              | 16       |
| V. Orientations en matière d'environnement et de préservation du patrimoine .....                                      | 17       |
| A. Préserver les liaisons naturelles et favoriser la mise en place d'une trame verte et bleue<br>17                    |          |
| B. Restaurer les continuités écologiques.....                                                                          | 17       |
| C. Préserver les ressources en eau .....                                                                               | 17       |
| D. Préservation du cadre de vie et du patrimoine .....                                                                 | 18       |
| VI. Orientations en matière d'énergie et de développement des communications numériques .....                          | 20       |
| A. Economiser l'énergie et développer la production d'énergies renouvelables.....                                      | 20       |
| B. Développer les communications numériques.....                                                                       | 20       |

# PREAMBULE

Historiquement la superficie de la commune de Rosporden était plus réduite. Le 1<sup>er</sup> janvier 1974, elle a connu une fusion avec Kernével (dans le cadre de la loi Marcellin) et, en 1976, du rattachement du quartier aggloméré qui faisait partie de la commune de Melgven. Ce qui porte aujourd'hui la superficie de la commune à 5737 hectares.

Chef-lieu de canton jusqu'en 2015 et capitale historique du Pays culturel de l'Aven, Rosporden s'est développé grâce à l'arrivée du chemin de fer et avec l'essor du commerce et de l'industrie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Rosporden était alors considéré comme « le centre du commerce de toutes les communes voisines ». L'urbanisation se concentrait autour du bourg/église et de la gare, de la rue Nationale vers Quimper, de la rue Pasteur vers Concarneau, et le long de la route de Bannalec.

En raison d'un territoire réduit, Rosporden a connu une croissance urbaine tardive. Elle s'est faite principalement en extension vers le nord et surtout le sud-ouest par la construction de lotissements. De plus, la population n'a cessé d'augmenter atteignant plus de 7000 habitants en 1975. Toutefois après cette croissance dans les années 1970, suit une période d'érosion démographique entre 1980 et 1999, la commune perd alors plus de 600 habitants.

Dans un même temps, la crise économique (chaussures, bâtiment et agro-alimentaire entre 1975-2014), l'évolution des modes de vies et la banalisation des déplacements automobiles ont fait perdre à Rosporden sa dimension commerciale importante, et ont favorisé l'évasion vers des villes centres plus attractives et touristiques comme Quimper et Quimperlé ou Concarneau en second plan.

Depuis 1999, la commune a retrouvé un dynamisme démographique. La population a atteint son niveau de 1975 en dépassant les 7500 habitants. En 2017, elle compte 7671 habitants et enregistre un taux de variation positif entre 2012 et 2017 de +0,6%.

Le nombre de constructions en extension urbaine s'accroît et quelques réhabilitations d'anciens bâtiments en logements locatifs voient le jour dans le centre bourg. En effet, les demandes de logements sont croissantes sur la commune. Rosporden bénéficie d'une situation favorable à proximité des bassins d'emploi de Quimper, Quimperlé, Concarneau et Lorient, d'un cadre de vie agréable, d'un foncier à prix attractif par rapport aux communes littorales ainsi que de nombreux services publics.

Aujourd'hui, à la suite de ces restructurations ayant impactées l'image de la commune, la municipalité a amorcé plusieurs actions (candidature « Petites Villes de Demain », lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Dynamisme des centres villes-bourg ») autour d'un projet de territoire destiné à donner un nouvel élan en renforçant son rôle de centralité d'équilibre. Elle souhaite conduire son urbanisation, et reconstruire la ville sur elle-même. Elle désire également concilier la circulation des véhicules avec les autres modes de déplacement : piétons, vélos... et favoriser les cheminements doux.

Ce type de développement est un moyen de conserver la population à un niveau suffisant pour permettre un renouvellement des générations et assurer la continuité de l'activité économique et la vie scolaire, culturelle et associative. Une population en augmentation est une garantie supplémentaire pour le maintien du commerce et d'un bon niveau de services.

Les orientations du PADD sont l'expression du projet urbain à l'horizon 2030 (en se calant à l'échéance du SCOT de la CCA). Elles ont fait l'objet de discussions en commission élargie concertant les acteurs externes concernés par le projet de territoire (promoteurs, bailleurs sociaux, association d'artisans et de commerçants, chambre d'agriculture, Réseau Ferré de France, SNCF, Conseil Départemental du Finistère, Communauté d'Agglomération de Concarneau Cornouaille...) ainsi qu'en concertation avec la population. Les orientations figurant dans les pages ci-après ainsi que les synthèses cartographiques établies développent l'ambition des élus en matière d'aménagement du territoire communal. Compte tenu de l'horizon 2030 prise en projection, la traduction réglementaire de certaines de ces orientations s'exprimera au-delà de la temporalité du présent PLU.

Plusieurs réunions de travail ou ateliers participatifs ont eu lieu sur les thèmes suivants : logements/déplacements, équipements/ tourisme, commerces et services, agriculture/ les milieux naturels et le patrimoine.

Le 25 mai 2021, les orientations du PADD sont débattues par le Conseil Municipal. Aussi, une consultation citoyenne via la commission consultative de Kernével, à laquelle sont associés les habitants de Rosporden a permis de présenter les orientations du PADD.

# I. Orientations en matière de population et d'aménagement urbain

La commune de Rosporden est caractérisée par la présence de 2 entités urbaines, l'agglomération de Rosporden et le bourg de Kernével. L'urbanisation s'est faite en majorité dans les années 1970 et est caractérisée par :

- Un bâti dense le long des voies de communication et notamment la rue Nationale (la particularité de Rosporden est d'être une ville-rue... comportant plusieurs places distantes les unes des autres, sans centralité clairement identifiée).
- Un habitat diffus au sud et à l'ouest du bourg de Rosporden, constitué principalement de pavillons.
- Un bourg rural, Kernével, composé d'un bâti ancien autour de l'église, de plusieurs équipements publics (école, terrain de sports...) et d'un habitat pavillonnaire.

Eviter une trop grande dispersion de l'habitat sur les secteurs agricoles dynamiques est une priorité pour la collectivité.

La commune est identifiée comme pôle urbain secondaire à l'échelle du SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération (60% de captation démographique pour les 2 pôles (Concarneau-Trégunc et Rosporden). A ce titre, elle souhaite poursuivre une croissance maîtrisée mais soutenue : **soit une production moyenne d'environ 50 logements par an** sur une dizaine d'année (en limitant la consommation foncière en favorisant le renouvellement urbain particulièrement en centre-ville).

## A. Poursuivre la croissance démographique du territoire

La commune de Rosporden est marquée depuis le début des années 2000 par une reprise démographique très soutenue, après plusieurs décennies de baisse de sa population.

La population de Rosporden est, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 7 671 habitants, soit près de 1 229 habitants supplémentaires par rapport à 1999. De plus, son indice de vieillissement a tendance à baisser notamment sur la période 2010-2015 passant de 0,93 à 0,86. La commune attire de plus en plus les jeunes ménages.

Aussi, la commune de Rosporden entend poursuivre cette dynamique démographique tout en la maîtrisant, de manière à conforter son statut au sein du territoire communautaire.

Le scénario démographique retenu consiste à viser une croissance annuelle de 0,90% (contre 1,30% sur la période 2008-2013), soit une population d'environ 8 600 habitants à l'horizon 2030.

Cette ambition mesurée, sera atteinte en impulsant une dynamique territoriale associant l'attractivité résidentielle et l'attractivité économique autour d'un système productif innovant et de services diversifiés.

## B. Favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même pour l'agglomération de Rosporden

L'agglomération de Rosporden est le pôle urbain principal pour le développement de la commune. Il possède un bâti relativement dense et continu, occupé par des commerces en rez-de-chaussée et des habitations à l'étage. Cependant, plusieurs logements et commerces vacants ont été identifiés par la présence de volets clos et vitrines vides. Les espaces centraux présentant un aspect de friches urbaines sont à revitaliser. Ainsi, il s'agit de :

- ➔ **Requalifier le centre-ville et les secteurs de la gare et de la rue Renan.** Le secteur de la gare représente un enjeu majeur pour la commune. Sa requalification permettrait de dynamiser le centre-ville en accueillant des logements, commerces et services. Actuellement, plusieurs parcelles du nord de la gare, dont certaines bordent la rue Ernest Renan et la rue Nationale donnant sur le sud-ouest de la gare ont été identifiées comme friches et sont à requalifier. L'aménagement de ce quartier de ville devra s'inscrire en cohérence avec les contraintes issues du Plan de Prévention des Risques « Inondation ». Des aménagements devront permettre de connecter entre eux les quartiers de la ville notamment la gare ainsi que les différentes places. Il s'agit de recréer un cœur de ville par des aménagements physiques des flux de circulation, la création de stationnement et la mise en place d'une signalétique adaptée. L'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (train, bus, voiture, vélo, piéton) sur la partie sud de la gare compléterait le réaménagement du quartier en redonnant une qualité urbaine au cœur de ville.

- ➔ **Définir un objectif de production de logements en réinvestissement urbain ambitieux.** Le SCOT établit que 25% de la production de logements à l'horizon 2030 doit se faire en réinvestissement urbain. La commune dispose d'un potentiel de production de logements en réinvestissement urbain de l'ordre de 50% de la production totale. Ce potentiel est au cœur d'enjeux majeurs pour la commune. En effet, la configuration particulière de l'urbanisation de l'agglomération (présence de nombreuses friches et d'espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine), notamment liée au degré de pollution de certains sites est source de contraintes importantes. Le réinvestissement de ces friches entraîne des coûts importants liés notamment à la déconstruction et à la dépollution des sites.
- ➔ **Encourager les réhabilitations des bâtiments anciens au sein de l'agglomération de Rosporden.** L'instauration de la ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) a permis d'identifier de nombreux bâtiments remarquables. Aujourd'hui certains de ces bâtiments sont abandonnés. Ce parc ancien représente un véritable atout patrimonial à préserver. Ainsi, leur réhabilitation permettrait de préserver le patrimoine architectural du centre-ville. Plusieurs opérations de réhabilitations qualitatives ont déjà été effectuées Place du Général de Gaulle, rue de Reims, dans l'ancienne usine Mayola, rue Nationale. Il s'agira d'encourager ce type de démarche dans les années à venir.

*Un exemple de bâtiment réhabilité*



- ➔ **Prendre en compte le volet paysager et architectural issu de la servitude d'utilité publique « Site Patrimoniale Remarquable »** (ex : ZPPAU, Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). La ZPPAU de Rosporden a été approuvée en 1990. Depuis la loi du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, la ZPPAU est automatiquement transformée en « Site Patrimoniale Remarquable ». Elle demeure ainsi en tant que servitude d'utilité publique. Dans le cadre de la mise en place du PLU, une réflexion sera conduite pour intégrer au PLU une charte architecturale et paysagère. Cette charte constituera un document de référence non réglementaire, pour sensibiliser les particuliers et les professionnels. Il s'agit ainsi de préserver l'identité paysagère, culturelle et architecturale du territoire.

## C. Développer l'urbanisation à proximité immédiate du centre bourg de Kernével

Le bourg de Kernével est le 2<sup>ème</sup> pôle urbain identifié sur la commune. La structure urbaine de ce bourg est constituée de bâtis denses et continus autour de l'église et vers la rue de la Gare, puis d'un habitat discontinu le long de la route de Rosporden et à l'Est du territoire. Comme pour l'agglomération de Rosporden, l'urbanisation s'est faite essentiellement le long des voies de communication. Ainsi, il s'agit de :

- ➔ Identifier les espaces à urbaniser à proximité immédiate du centre bourg en définissant un périmètre urbain.
- ➔ Requalifier le centre bourg en faisant une vraie place de village.
- ➔ Définir un périmètre de développement urbain au sud du bourg afin de densifier l'habitat et de renforcer les liaisons Nord/ Sud sur cette disponibilité foncière stratégique.

## D. Favoriser la mixité et le lien social

- ➔ **Promouvoir de nouvelles formes urbaines plus compactes**, vecteurs de mixité sociale, incluant logements intermédiaires, collectifs, sociaux, maisons groupées, mitoyennes.
- ➔ **Aménager des connexions piétons/ cycles entre habitat, équipements, commerces, services et lieu de travail.**
- ➔ Viser à se rapprocher progressivement des objectifs de 20% de logements sociaux, dans la production totale de logements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Rosporden dispose de 540 logements sociaux. Le renforcement de ce type de logement permettrait d'attirer de jeunes ménages et de renforcer la dynamique urbaine de la commune. Par ailleurs, Concarneau Cornouaille Agglomération devrait atteindre à moyen terme le seuil de 50 000 habitants. Rosporden souhaite s'engager à respecter cet objectif qui est d'ailleurs prévue par le SCOT et le PLH. Ces logements locatifs sociaux regroupent les PLUS (prêt locatif à usage social), les PLAI (prêt locatif aidé intégration) et les PSLA (prêt social location accession).

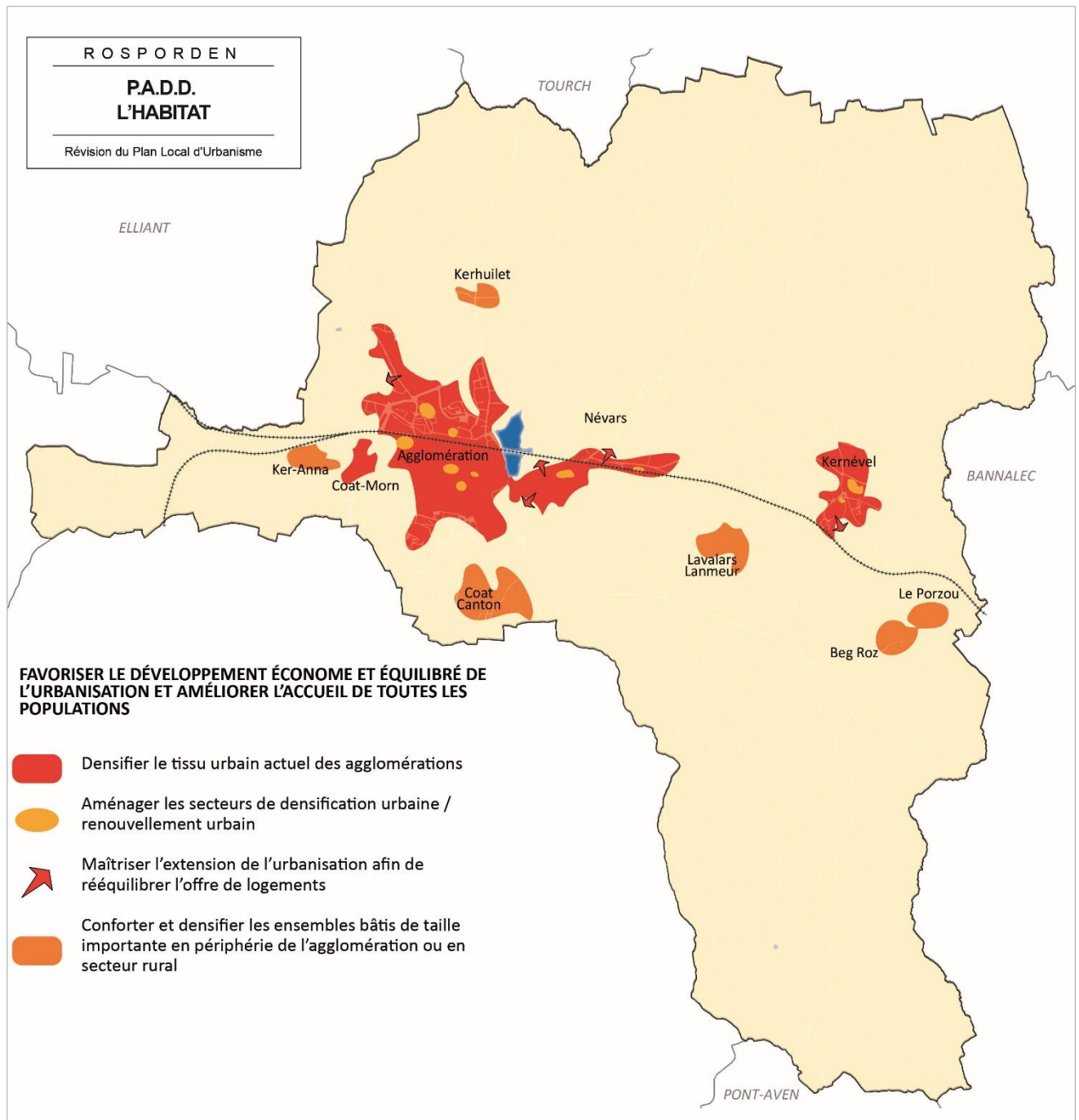
Pour atteindre cet objectif, la commune va mettre en place des **servitudes de mixité sociale** imposant la réalisation d'en moyenne **30% de logements sociaux sur toutes les opérations de plus de 10 logements**. La mise en place d'emplacements réservés pour réaliser des logements sociaux sur des secteurs précis est aussi envisagée. La commune sera attentive à une **bonne répartition spatiale des logements sociaux**, en fonction des dessertes et de la proximité des équipements et services.

## E. Se fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La commune s'est construite le long des voies de communication. Le long de ces voies, des secteurs de pressions foncières ont été identifiés (triangle du bourg de Rosporden, le bourg de Kernével et la route de Bannalec). Il est question, pour ce projet de territoire, de privilégier la densité urbaine dans les centres bourgs de Rosporden et Kernével.

La consommation foncière sur 10 ans sur la période 2009-2019 a été d'une 30aines d'hectares dont 80% pour l'habitat. Dans ce contexte, il est projeté de :

- ➔ Définir un périmètre urbain pour l'agglomération de Rosporden et le bourg de Kernével afin d'éviter l'urbanisation le long des voies de communications et le mitage.
- ➔ Réserver une enveloppe de consommation foncière maximale d'environ 25 hectares à l'horizon 2030 (hors renouvellement urbain),
- ➔ Prendre en compte les objectifs de « densité nette » prévus par le SCOT de la CCA soit un minimum de 25 logements par hectare (hors 30% pour les voies et réseaux divers) en moyenne.
- ➔ Se fixer un objectif global de réduction de la consommation d'espace d'au moins 20% par rapport à la période précédente.





## II. Orientations en matière de déplacements, de transports et d'équipements

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le réseau ferroviaire du département finistérien est achevé. Rosporden devient un véritable carrefour ferroviaire reliant Nantes, Quimper, Concarneau, Carhaix et Plouescat. La ville se déploie alors autour de la gare, qui fait aujourd'hui l'objet d'un réaménagement dans le cadre des travaux du Pôle d'échanges multimodaux (PEM), les projections relatives à la passerelle ainsi que les études et conventions opérationnelles sur la requalification de friche EUREDEN. En outre le travail de requalification de la friche EUREDEN ainsi que la réflexion sur l'aménagement d'une passerelle piétons avec la SNCF permettront à la fois de concilier des enjeux de développement et de renouvellement urbain et de reconquête de la qualité environnementale du site (dépollution, renaturation, aménagement de voies douces...).

A partir de 1992, une rocade est aménagée au Nord, à l'ouest, puis au sud du territoire pour éviter une circulation trop importante dans le bourg de Rosporden. Elle n'a cependant pas été terminée à l'Est ce qui ne permet pas de désengorger les rues Le Bas et Nationale, toujours traversées par une circulation dense, nuisant à la convivialité du centre-ville.

Concernant les liaisons douces, une voie verte, l'ancienne voie ferrée, relie Rosporden à Carhaix puis Roscoff. Elle a été aménagée dans le cadre du Plan Départemental pour les Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Inaugurée en 2016, c'est un appui au projet de territoire à conforter et ramifier.

En matière d'équipements publics et de loisirs, la commune de Rosporden entend conforter son statut de pôle structurant à l'échelle du territoire communautaire. Elle dispose de plusieurs projets de construction en cours et plus particulièrement le projet de création d'un espace dédié à la jeunesse (Bowl/Skate parc...). Le projet de création d'un Bowl et d'un espace dédié à la jeunesse sera réalisé en renouvellement de l'enveloppe urbaine existante et n'entraînera pas de consommation foncière nouvelle. En effet, le site retenu sera celui de l'ancienne piscine Les Canetons en cours de déconstruction par CCA. A l'instar, il est envisagé de requalifier le site de l'ancien Super U en site dédié à la mixité sociale et générationnelle avec des jeux, des espaces de détente et des voies douces.

La commune met à disposition des emprises foncières en continuité des pôles déjà existants, dédiées aux équipements, pour une enveloppe foncière globale de 6 hectares environ en extension urbaine.

### A. Faire du secteur de La Gare le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), porte d'entrée ferroviaire de la Cornouaille

Toujours bien placée au niveau du trafic ferroviaire, plusieurs lignes SNCF, TGV, TER et d'autocars desservent la gare de Rosporden. C'est par ailleurs, **la gare qui dessert tout le territoire de la CCA ainsi que toutes les communes situées à l'Est jusqu'à Carhaix**. Ce secteur fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion pour sa requalification. La création d'une station multimodale permettra de développer les modes de transports ferroviaires, collectifs (bus), automobiles, cyclistes et pédestres. Il est donc projeté de :

- ➔ **Développer les modes de transport collectif** : trains nationaux, régionaux et cars...
- ➔ **Sécuriser les passages à niveaux, notamment le PN 497 (rue Richard).**
- ➔ **Requalifier les espaces publics du secteur** afin de faire de ce site un véritable lieu de vie et **estomper la coupure nord/sud du territoire** notamment par la création d'une passerelle afin de connecter les deux rives.
- ➔ **Favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux** (cyclistes et pédestres) dans et pour rejoindre le site notamment depuis le site de la friche EUREDEN.

## B. Favoriser les déplacements doux (piétons/vélos)

- ➔ Aménager une liaison piétons/ vélos entre Rosporden et Kernével. Il s'agit d'aménager, en appui de la route de Renanguip, une circulation douce entre les deux agglomérations. Cet aménagement pourrait être connecté à la voie verte, via Coat Quellec.
- ➔ Faciliter les déplacements de proximité en aménageant des voies douces et développer une vaste « zone 30 » et/ ou « zone de rencontre » en espace partagé dans le centre-ville en vue d'assurer la priorité et la sécurité des piétons
- ➔ Favoriser et développer les liaisons et déplacements doux à partir des pôles sociaux et des espaces publics. La banalisation des déplacements automobiles a participé à produire des formes urbaines toujours plus consommatrice de voirie. Le réaménagement des routes larges pour créer des voies de circulation douce est une solution à envisager, favorisant la sécurité et le confort des habitants.



- ➔ **Développer les voies vertes intercommunales** et les sentiers de randonnée à la campagne. Après l'achèvement de la voie verte « Concarneau-Roscoff » en 2016, par la réalisation du tronçon Rosporden-Concarneau, une nouvelle voie verte au départ de Rosporden pourrait relier le pays de Concarneau à Quimper.
- ➔ Aménager des pistes cyclables continues et des trottoirs larges pour les piétons dans tout le cœur de ville de Rosporden.
- ➔ Adapter les aménagements existants aux normes pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.

## C. Maintenir et renforcer les équipements publics

Avec la présence de plusieurs équipements sportifs structurants, le complexe sportif René Gall pourrait être affirmé voire renforcé par des équipements de loisirs et d'intérêt général.



Au même titre, le pôle sportif de La Boissière à Kernével devra être affirmé et conforté.

Par ailleurs, à proximité immédiate de la piscine communautaire et du futur complexe multisport communautaire, actuellement en construction, la commune souhaite aménager, sur l'ancien site de la piscine « Les canetons », un espace dédié à la jeunesse et à la glisse urbaine (Bowl et skate-park).

Ces derniers participeront au renforcement des équipements publics à Rosporden

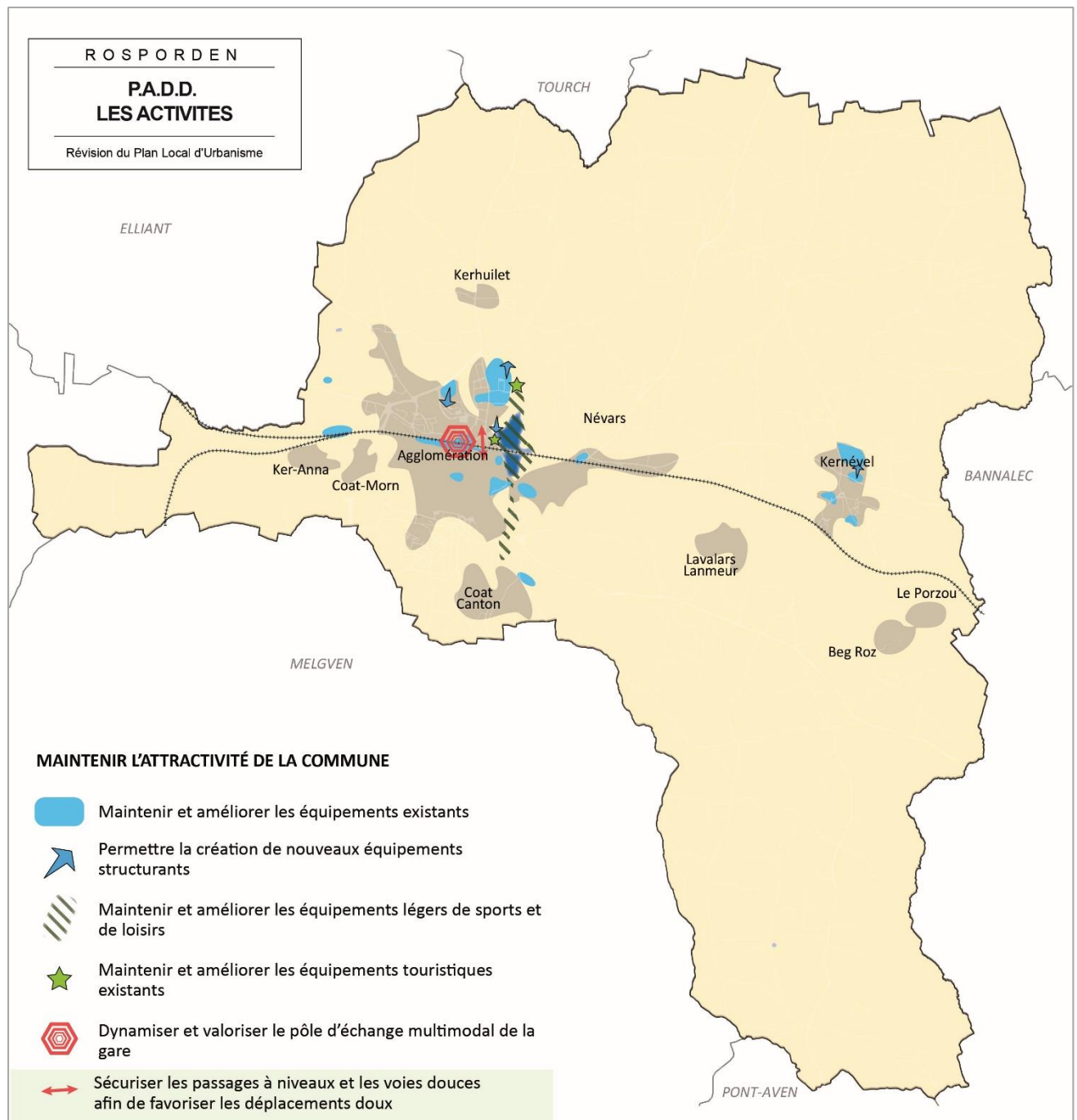
## D. Conforter une dynamique de développement du tourisme de « pleine nature »

- ➔ Mettre en valeur le potentiel du centre-ville en s'appuyant sur la coulée verte urbaine, les 3 étangs de Rosporden et l'Aven. La commune bénéficie, en plein centre-ville, de 3 étangs avec des parcours aménagés tout autour, une connexion à la voie verte, des équipements de sports et de loisirs idéalement situés (dont un camping) et de terrains disponibles ou potentiellement aménageables.

La préservation et la valorisation du patrimoine faunistique et floristique des étangs constituent également un vecteur pour le développement du tourisme. Le développement d'un nautisme léger (kayaks, paddle...) devra se concilier avec des impératifs de protection du site ainsi qu'avec les autres usages tels que la pêche de loisirs et la randonnée familiale. Afin de poursuivre la sécurisation et le changement de la passerelle en cours, une mise en valeur des étangs (refonte de la signalétique, nouvel aménagement de la place du 8 mai et un effort sur la qualité paysagère) sera conduite.

La lutte contre les plantes invasives (Renouée du Japon) contribuera à la préservation du site des étangs « mi urbain, mi naturel ».

Le périmètre de l'Eglise (en cours de demande d'extension), de la place Jean Moulin, de la promenade du 1<sup>er</sup> étang et la remise du Moulin (allée Jean Salaün), de la chaussée de l'étang, du pont du Gourigou fera l'objet d'une mise en valeur nocturne, artistique et poétique notamment dans le cadre du Plan lumière, réalisé en partie dans l'étude « Cœur de Ville ».



### III. Orientations en matière de développement économique

La commune possède un tissu économique ancien basé sur l'industrie agro-alimentaire datant de la fin des années 1920. Autrefois, très dynamique sur le plan commercial, au début du XX<sup>ème</sup> siècle Rosporden a vu l'essor du petit commerce ainsi que la multiplication des hôtels et restaurants. Cet essor économique est en grande partie lié à l'arrivée du chemin de fer et sa position de nœud ferroviaire. Aujourd'hui, malgré une perte de vitesse, notamment due à l'apparition de nouvelles surfaces à l'Ouest, le territoire voit une hausse du renouvellement de l'offre commerciale et une diminution du nombre de locaux vacants présents dans le bourg.

#### A. Renforcer le tissu commercial du centre-ville de Rosporden et du centre bourg de Kernével

- ➔ Sécuriser et renforcer les circulations douces dans le centre-ville de Rosporden et le centre bourg de Kernével.
- ➔ Préserver le marché de Rosporden et réfléchir à son évolution et lui offrir un espace urbain temporaire mais majeur.
- ➔ Attirer de nouveaux commerçants à Rosporden et Kernével pour consolider la structure commerciale existante. Le renforcement de la structure commerciale de Kernével doit se faire en attirant de nouveaux habitants à proximité du bourg, pour cela une zone à urbaniser a été identifiée. Pour Rosporden, des secteurs ont aussi été identifiés conformément aux orientations du SCOT.
- ➔ Définir des périmètres où doit être préservée ou développée la diversité commerciale. Dans le centre-ville de Rosporden et le centre bourg de Kernével, un périmètre de centralité commerciale est proposé pour permettre de concentrer l'implantation des nouveaux commerces. Un périmètre de centralité commerciale est également proposé sur l'ancien site de l'entreprise EUREDEN. Ce troisième périmètre offrira l'opportunité de requalifier une friche tout en développant les activités économiques et commerciales.
- ➔ Préserver les linéaires commerciaux de l'hyper centre de Rosporden et du centre bourg de Kernével. A l'intérieur des 2 périmètres de centralité commerciale, la commune souhaite maintenir et renforcer le « caractère commerçant » des bâtiments le long des rues et places les plus intéressantes. Aussi, il sera défini des secteurs à l'intérieur duquel les rez-de-chaussée commerciaux (vente de biens et de services), en activités ou non, ne pourront pas changer de destination vers de l'habitat.





## B. Dynamiser les zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales et de services

- ➔ Faciliter le développement des industries au niveau de la rocade sud.
- ➔ **Identifier les zones d'activités** (industrie/ artisanat, commerce ou mixte) tels que la zone d'activité des Prés Verts (en cours de commercialisation), zone artisanale et industrielle et la zones d'activités commerciales d'intérêt communautaire de Dioulan. La zone commerciale de Dioulan en renouvellement est à conforter dans son emprise actuelle.



- ➔ Développer un pôle d'activités médicales et socio-médicales sur le secteur Nord de la Gare, au niveau de la rue Renan, en cohérence avec les prescriptions du PPR « inondation ».
- ➔ Permettre une évolution modérée des bâtiments d'activités entre les bourgs de Rosporden et Kernével (Navalhars).
- ➔ Accompagner une évolution modérée des activités en zone rurale. Il s'agit là, de permettre un développement limité des bâtiments d'activités isolés en zone rurale (naturelle ou agricole), dans les zones d'activités situées entre Rosporden et Kernével ou les 2 sites de carrières de Coat Culoden.



- ➔ Mettre à disposition une enveloppe foncière en extension d'environ 17 hectares, pour les activités économiques (hors renouvellement urbain), à l'horizon 2030, en lien avec les dispositions du SCOT de CCA.
- ➔ Favoriser l'accueil des entreprises grâce à des projets de requalification des friches **en particulier sur l'ancien site d'EUREDEN et de l'entreprise BONDUELLE.**



## IV. Orientations en matière d'aménagement de l'espace agricole

Rosporden a toujours été une commune tournée vers l'agriculture, la présence de la gare couplée à l'augmentation de la population, entraîna à la fin des années 1800 une augmentation des productions, la ville devenant un centre d'expéditions important pour les produits agricoles et le bétail.

Aujourd'hui, bien que l'activité ait diminué, la commune possède toujours une activité agricole importante, avec sa 50<sup>aine</sup> d'exploitations agricoles et une Surface Agricole Utile (SAU) de 3806 hectares.

### A. Préserver le potentiel agricole

- ➔ **Favoriser une gestion raisonnée de l'espace rural**, notamment en excluant le développement de l'habitat lorsqu'il représente une contrainte pour le maintien ou le développement de l'agriculture.
- ➔ Délimiter une zone agricole spécifiquement et exclusivement consacrée à l'activité agricole. Cette zone sera délimitée de façon à inclure les sièges d'exploitation en activité, ainsi que les terres cultivées formant des ensembles homogènes.



- ➔ **Faciliter les déplacements des engins agricoles**. Préserver de tout développement urbain le territoire entre le bourg de Rosporden et celui de Kernével (au nord de la voie ferrée) afin de permettre les déplacements d'engins agricoles.

### B. Protéger la filière agricole sans entraver le devenir des habitations ou constructions existantes

- ➔ Pour ne pas entraver le devenir des sites d'exploitations agricoles définis comme pérennes, **les habitations situées en milieu rural** (agricole ou naturel) et n'ayant pas de rapport avec l'agriculture, **ne pourront bénéficier que d'une extension accolée de l'habitation existante et d'annexes**.
- ➔ Afin de valoriser le patrimoine communal, sans consommation d'espace agricole ou naturel supplémentaire, la commune souhaite permettre le **changement de destination des bâtiments présentant un intérêt patrimonial** (en zone rurale). Ces possibilités de changements de destination ne seront possibles que sur les bâtiments identifiés au PLU, sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.



## V. Orientations en matière d'environnement et de préservation du patrimoine

La commune de Rosporden dispose d'un patrimoine culturel riche (églises, chapelles, croix...), et d'un cadre de vie urbain agréable grâce aux étangs du centre bourg. L'environnement naturel est tout aussi remarquable avec les vallées de l'Aven et du Ster Goz. Actuellement, la commune est en cours d'élaboration d'un Plan Biodiversité qui viendra compléter les mesures prises dans le PLU afin de protéger au mieux l'environnement sur le territoire communal.

### A. Préserver les liaisons naturelles et favoriser la mise en place d'une trame verte et bleue

- ➔ Identifier les vallées, cours d'eau et autres corridors biologiques pour établir une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle de la commune en relation avec celles du SCOT.
- ➔ Préserver, renforcer ou créer les haies et talus (nus ou plantés) dans les continuités naturelles prévues par le SCOT (majeures fonctionnelles, majeures à renforcer et à créer).
- ➔ Préserver et mettre en valeur les zones humides identifiées par l'inventaire complet réalisé.

### B. Restaurer les continuités écologiques

Le SCOT prévoit que les communes s'engagent dans la création ou la restauration de la TVB qui présente des situations diverses de dégradations liées notamment à :

- Des ruptures de continuité (urbanisation, infrastructures...) ;
- Une artificialisation du milieu (destruction des prairies, du bocage...) ;
- Des pollutions, dépôts, remblais...
- Restaurer la continuité écologique des étangs et lutter contre leur envasement.

Sur Rosporden, le SCOT prévoit notamment que la TVB soit restaurée le long du ruisseau du Roudou dans sa partie urbaine. Ce secteur, notamment du fait de la déprise industrielle des usines EUREDEN (ex Boutet Nicolas) et du risque 'inondation' dans la partie aval du ruisseau, pourrait être réhabilité en véritable coulée verte urbaine. Le bénéfice de cette restauration serait double : écologique et social.

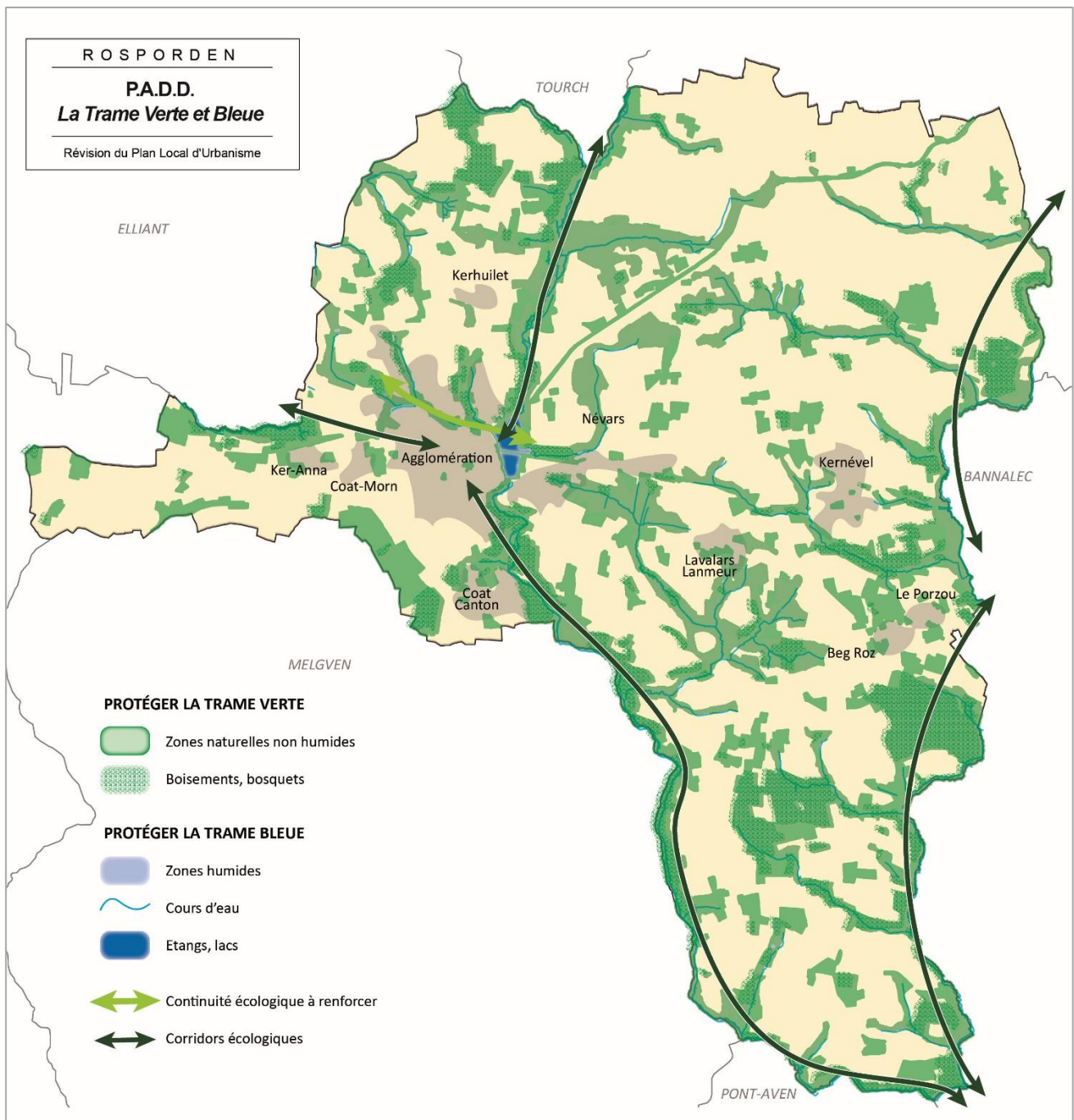
### C. Préserver les ressources en eau

- ➔ Prendre en compte les périmètres de protection des captages, forages ou prises d'eau, existants ou en cours de protection, notamment ceux de Kerfléac'h, Kernihouarn, Troganvel et Kerriou...en :
- Limitant au maximum les possibilités de construction nouvelles et en ne permettant que des constructions nouvelles raccordables à l'assainissement collectif le cas échéant,
- Protégeant durablement tous les boisements, haies ou talus situés à l'intérieur de ces périmètres notamment en lien avec les mesures du Plan biodiversité (en cours de définition).
- ➔ Prendre des mesures de protection des cours d'eau et de leurs rives.
- ➔ Permettre et favoriser la renaturation des sites et en particulier ceux situés au nord de la friche EUREDEN.
- ➔ Permettre la mise en protection des espèces protégées.
- ➔ Favoriser la mise en œuvre et la préservation des talus luttant contre l'érosion des terres sur l'ensemble du territoire.
- ➔ Lutter contre la consommation excessive et favoriser les récupérations d'eau de pluie.
- ➔ Poursuivre la lutte contre les sources de pollution, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération, dans les domaines de l'assainissement des eaux usées (extension du réseau d'assainissement collectif, prise en compte des possibilités d'assainissement dans la localisation des futures zones d'urbanisation, contrôle des dispositifs par le SPANC), révision du zonage d'assainissement des eaux usées sanitaires et élaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales (limitation de l'imperméabilisation des sols dans les opérations d'aménagement, mise en œuvre de mesures de gestion intégrées pour la récupération et le traitement des eaux...).
- ➔ Prendre en compte les recommandations du SAGE Odet et SAGE Sud Cornouaille en matière d'alimentation en eau potable (avec la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable en collaboration avec les communes voisines).

- ➔ **Prendre en compte les risques naturels ou technologiques** : Plans de Prévention des Risques Naturels par inondation (PPRI Aven) et Technologiques (PPRT Mc Bride).

## D. Préservation du cadre de vie et du patrimoine

- ➔ Identifier et protéger les itinéraires de randonnée existants et favoriser leur continuité et bouclage en lien avec le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- ➔ Protéger le petit patrimoine rural (lavoir, calvaire...) et les constructions d'intérêt patrimonial ou architectural de l'ensemble de la commune, en s'appuyant sur les dispositions de la loi Paysage et l'instauration d'un permis de démolir.
- ➔ Soigner les entrées de ville : Préconiser un traitement paysager spécifique et qualitatif qui caractérisera l'image de la ville.
- ➔ Favoriser le dialogue ville/ campagne en mettant en relation les quartiers d'habitat avec des coulées vertes urbaines (participant aussi à la trame verte et bleue) lieux de promenade, d'usages sociaux et de loisirs.
- ➔ Identifier, conforter et protéger les espaces boisés, le réseau de haies et de talus ainsi que les arbres remarquables.
- ➔ Développer des aires de loisirs de quartier et des espaces publics : Ces espaces de loisirs peuvent aussi bien être des aires de jeux aménagés que des espaces naturels, libres de construction, permettant de jouer, de se reposer. Favoriser les liaisons entre lieux publics par l'aménagement d'espaces verts.



## VI. Orientations en matière d'énergie et de développement des communications numériques

### A. Economiser l'énergie et développer la production d'énergies renouvelables

- ➔ Réduire les consommations énergétiques en :
  - **Visant la performance énergétique des constructions** : isolations, matériaux, conceptions bioclimatiques, dispositifs d'économies d'énergies... en priorité pour les constructions nouvelles et les rénovations du patrimoine communal ;
  - **Faisant la promotion et la sensibilisation** des particuliers et des entreprises **aux économies d'énergie** (réduction des coûts à moyen terme, moindre impact sur l'environnement).
- ➔ Favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable notamment par :
  - **La filière bois énergie** tant au niveau de l'organisation de la production locale (bocage, boisements) que son utilisation sous forme d'un réseau de chaleur à mettre en place pour alimenter des équipements communaux (piscine communautaire déjà chauffée au bois). La création d'un réseau chaleur bois-énergie est prévue dans le bourg de Kernével notamment pour la mairie et les écoles ;
  - **Les énergies renouvelables à l'échelle des constructions** (panneaux photovoltaïques...) tout en veillant à l'insertion de ces dispositifs notamment d'éventuels projets éoliens ;
  - La création d'un service public de production des énergies renouvelables ;
  - L'intégration d'ombrières au sein du projet PEM.

### B. Développer les communications numériques

En vue de permettre aux différentes catégories d'utilisateurs d'accéder à des services de communications électroniques performants, il convient d'assurer la cohérence des infrastructures de communication électroniques en fonction des options d'aménagement retenues.

La commune de Rosporden, en collaboration avec Concarneau Cornouaille Agglomération, ont pour volonté de **devenir « ville intelligente »** avec le **déploiement programmé du réseau de fibre optique Bretagne Très Haut Débit (THB)**. En ce sens, le déploiement s'effectuera en priorité 1 sur les zones de l'agglomération et dans les zones de densité urbaine, puis, dans un second temps sur les espaces périphériques et plus ruraux de la commune.



